



En participant, tu acceptes ces conditions de participation.

1 Organisateur

L'organisateur du jeu-concours est edding International GmbH, Bookkoppel 7, 22926 Ahrensburg, Allemagne (ci-après "*l'organisateur*" ou "*nous*", "*notre*").

2 Droit de participation

Le concours est ouvert aux personnes physiques âgées d'au moins 18 ans et résidant à France. Ci-après dénommé "*participant*".

Les employés de l'organisateur ainsi que toute autre personne impliquée dans la conception et la mise en œuvre du jeu-concours sont exclus de la participation.

Les participants peuvent être amenés à justifier de leur éligibilité au jeu-concours. L'organisateur se réserve notamment le droit de demander les justificatifs correspondants pour déterminer l'âge

L'organisateur se réserve en outre le droit d'exiger la présentation écrite du consentement à la participation. Si les participants ne fournissent pas les justificatifs dans le délai imparti, l'organisateur se réserve le droit d'exclure les participants de la participation.

La participation par le biais d'associations de jeux-concours ou de services de participation et d'inscription, les participations automatisées ainsi que la participation avec de fausses identités ou avec des identités de tiers ne sont pas autorisées.

3 Gains

Les participants au jeu-concours seront tirés au sort pour gagner 1x vélo d'une valeur de 1.185 EUR chacun ou 1 des 100 gourdes d'une valeur de 9,95 EUR chacune.

Le paiement du gain ou l'échange du gain est exclu. Les droits au gain ne sont pas transmissibles.

4 Conditions préalables et coûts de participation

La participation à ce jeu-concours est gratuite et volontaire

Tu participes au jeu-concours en effectuant l'action suivante entre le 01.07.2025 et le 31.10.2025 :

Pour participer au jeu-concours, tu dois acheter au moins un marqueur permanent edding pendant la période de jeu susmentionnée et télécharger une photo du ticket de caisse sur avant le 31.10.2025 à 23h59.

Le produit edding acheté ainsi que la date d'achat doivent être lisibles sur la photo. La photo du ticket de caisse peut être téléchargée aux formats "jpg", ou "png" avec une taille de fichier maximale de 10 Mo.

Chaque ticket de caisse ne peut être téléchargé qu'une seule fois. L'organisateur se réserve le droit d'exclure le participant de la participation si le même ticket de caisse est téléchargé plusieurs fois. Il n'est pas possible de participer plusieurs fois en envoyant d'autres tickets de caisse.

Après avoir téléchargé le ticket de caisse, tu dois indiquer ton nom, ton prénom, ton adresse e-mail et ton adresse postale afin que le gain puisse être envoyé. En cliquant sur le bouton "*Participer maintenant*", tu acceptes les conditions de participation et tu confirmes avoir pris connaissance de la déclaration de protection des données.

5 Exclusion de participants

En cas de non-respect des conditions de participation, l'organisateur se réserve le droit d'exclure la personne concernée du jeu-concours.

L'organisateur se réserve notamment le droit d'exclure de la participation, sans avoir à en indiquer les raisons, les participants qui fournissent des informations fausses ou incomplètes, qui utilisent des moyens non autorisés, qui sont soupçonnés de manipulation ou qui enfreignent les conditions de participation de toute autre manière. Cela s'applique également aux participants qui ne remplissent pas les conditions de participation définies au point 2.

Si les conditions d'exclusion sont réunies, les gains peuvent être retirés ultérieurement ou les gains déjà versés ou livrés peuvent être réclamés.

6 Détermination des bénéficiaires

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort après la date limite de participation, selon le principe du hasard.

7 Notification des gains et livraison

Les gagnants seront informés à l'adresse e-mail indiquée au plus tard dans les deux semaines suivant la fin du jeu-concours.

Si la distribution ou l'envoi du gain n'est pas possible parce qu'un avis de gain et/ou l'envoi du gain échoue faute de coordonnées correctes (nom et prénom complets, adresse), l'organisateur n'est pas tenu de procéder à des recherches supplémentaires. Dans ce cas, le droit au gain est annulé et un nouveau tirage au sort est effectué. Il en va de même s'il s'avère après le tirage au sort qu'un gagnant a été exclu de la participation.

Les prix seront envoyés par l'organisateur ou par un tiers mandaté par l'organisateur par transporteur, service de colis ou par la poste à l'adresse postale indiquée par le gagnant. La livraison s'effectue au sein de France franco domicile.

8 Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur est illimitée pour les demandes de dommages et intérêts résultant d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, d'un défaut après prise en charge de garanties de qualité, d'une violation de la loi sur la responsabilité du fait des produits ou de toute autre responsabilité légale obligatoire. En cas de négligence simple, l'organisateur n'est responsable qu'en cas de violation d'obligations essentielles dont l'exécution est indispensable au bon déroulement du jeu-concours et au respect desquelles les participants se fient régulièrement. Dans ce cas, l'organisateur n'est toutefois responsable que des dommages prévisibles et typiques du contrat.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques lors de l'échange de courriers électroniques ou pendant le processus d'inscription au tirage au sort.

Dans la mesure où la responsabilité de l'organisateur est exclue ou limitée, cela vaut également pour les collaborateurs ou les agents d'exécution de l'organisateur.

9 Modification et résiliation anticipée

L'organisateur se réserve le droit de mettre fin au jeu-concours à tout moment, même sans respecter de délai, de manière anticipée, en tout ou en partie, ou d'en modifier le déroulement, dans la mesure où il n'est pas possible, pour des raisons techniques (par ex. virus informatique, manipulation de ou erreur dans le logiciel et le matériel) ou juridiques, de mener à bien le jeu-concours.

10 Avis et conditions des plateformes

Si le jeu-concours est proposé par l'organisateur via une plateforme de médias sociaux telle que Facebook, Instagram ou LinkedIn, les dispositions suivantes s'appliquent :

Outre les présentes conditions de participation, la relation entre l'organisateur, le participant et la plateforme concernée est également régie par les conditions d'utilisation et les règles de protection des données de l'exploitant de la plateforme concernée.

Le jeu-concours n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou organisé par la plate-forme de médias sociaux concernée, à l'exception de la mise à disposition de la plate-forme

et de ses fonctions, ou n'a aucun lien avec la plate-forme de médias sociaux concernée.

Toutes les demandes et remarques concernant le jeu-concours doivent être adressées à l'organisateur et non à la plateforme de médias sociaux concernée.

11 Protection des données

Pour la participation au jeu-concours, nous traitons les données personnelles nécessaires (prénom et nom) afin de t'enregistrer comme participant au jeu-concours, ton adresse e-mail afin de pouvoir te retrouver et te contacter si tu gagnes et ton adresse postale afin de pouvoir t'envoyer ton gain.

En principe, le traitement des données s'effectue sur la base contractuelle des conditions de participation en vigueur (article 6, paragraphe 1, point b du RGPD).

Les données des participants sont supprimées dès que le jeu-concours est terminé et que les données ne sont plus nécessaires pour informer les gagnants ou parce qu'il ne faut plus s'attendre à des demandes de précisions concernant le jeu-concours. En principe, les données des participants sont supprimées au plus tard 2 mois après la fin du jeu-concours. Les données des gagnants peuvent être conservées plus longtemps, par exemple pour répondre à des questions sur les prix ou pour remplir les conditions du prix ; dans ce cas, la durée de conservation dépend de la nature du prix et peut aller jusqu'à trois ans pour les objets ou les prestations, par exemple pour pouvoir traiter les cas de garantie. En outre, les données des participants peuvent être conservées plus longtemps, par exemple sous la forme d'un compte rendu du jeu-concours dans les médias en ligne et hors ligne

Pour l'organisation de jeux-concours, nous pouvons être aidés par d'autres partenaires de jeux-concours, qui peuvent également être destinataires de tes données. Nous concluons avec ces destinataires - si nécessaire - des contrats de traitement des commandes.

Pour plus d'informations sur tes droits, consulte notre déclaration de confidentialité sur <https://www.edding.com/fr-fr/privacy-policy/>

12 Contact

Toute question ou autre communication en rapport avec le jeu-concours et les présentes conditions de participation doit être adressée par e-mail à edding3000@edding.com.

13 Dispositions finales

Si une disposition des conditions de participation est ou devient invalide, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Le jeu-concours est exclusivement régi par le droit de l'État dans lequel l'organisateur a son siège.

Si, au moment de la commande, le participant a sa résidence habituelle dans un autre pays, le choix de la loi applicable n'affecte pas l'application des dispositions impératives de ce pays de résidence.

La Commission européenne met à disposition une plateforme de règlement extrajudiciaire des litiges en ligne (plateforme OS), qui peut être consultée à l'adresse www.ec.europa.eu/consumers/odr . Nous ne sommes ni obligés ni disposés à participer à des procédures de règlement des litiges devant un organisme de conciliation des consommateurs.

Tout recours juridique en ce qui concerne le tirage au sort est exclu.